

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 février 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2023-01-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 021-2022.

#### **Projet de règlement 021-2022.**

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin d'assurer la cohérence entre les exigences dudit règlement relatives à l'aménagement et la restauration des sites d'extraction et celles du Règlement sur les carrières et sablières du MELCCFP ».

Le projet de règlement n° 021-2022 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2023-01-001

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-002

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 et de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2022, tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENT DE LA CLÉ SUR LA PORTE.**

Dépôt d'une lettre de remerciement de la Clé sur la Porte pour la collaboration de la Ville d'Acton Vale pour la maison d'hébergement.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2023-01-003

**INVITATION AU SOUPER DE PORC BRAISÉ ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 120 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse Saint-André pour l'achat de TROIS (3) billets à 40,00 \$ afin de permettre à 3 personnes d'assister au souper de porc braisé annuel de la Paroisse Saint-André qui aura lieu le 4 février prochain au sous-sol de l'église Saint-André.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .**

Rs.2023-01-004

**INVITATION À UNE DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES, ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 320 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Foire agroalimentaire de la région d'Acton, pour l'achat de QUATRE (4) billets au coût de 80,00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 11 février 2023, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRES) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2023-01-005

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DES INTERVENANTS DES LOISIRS DE LA MRC D'ACTON.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu de nommer Monsieur Jean-Guy Rocheleau, récréologue, à titre de représentant au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton, afin de mieux répondre aux objectifs de la Politique culturelle de la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-006

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DU MAIRE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU FORUM : L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS MINIÈRES.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser monsieur Éric Charbonneau, maire, madame Nathalie Ouellet, directrice générale et madame Pierrette Lajoie, conseillère municipale, à participer au forum : Intégration des activités minières : acceptabilité sociale et cohabitation, qui aura lieu le 26 janvier 2023 au Palais des Congrès de Gatineau;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-454, les dépenses inhérentes pour assister audit forum.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.**

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics, l'assistant contremaître et la directrice générale de la Ville soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentants (es) autorisés (es).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-01-008

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 555 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-009

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VILLE D'ACTON VALE À CONCLURE AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA, SELON LE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS, UNE ENTENTE MODIFICATRICE ET DÉSIGNER LA SIGNATAIRE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a tout fait pour mettre en œuvre la réalisation des travaux d'amélioration de la bibliothèque;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé au processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux le 8 juin 2022 sur le site SEAO et que cette dernière n'a reçu aucune soumission;

Attendu que des travaux de toiture, de maçonnerie, qu'avec le délai de réception des matériaux et de la période hivernale, aucun entrepreneur ne veut soumissionner avec le délai au 31 mars 2023;

Attendu que le montant de la subvention est très important pour la communauté d'Acton Vale;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la signataire de l'entente modificatrice;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise à conclure avec l'Agence de développement économique du Canada une entente modificatrice, afin d'annuler la condition 4 de l'entente du 20 janvier 2022, pour que la durée du projet se termine au plus tard le 31 mars 2024;

De désigner et autoriser la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente modificatrice à intervenir avec l'Agence de développement économique du Canada.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-010

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-12-2022 au 31-12-2022	164 907.28 \$
• Paiements par AccèsD du 01-12-2022 au 31-12-2022	188 763.80 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2022	229 623.46 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 01-12-2022 au 31-12-2022	0.00 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de décembre 2022	194 747.56 \$
<b>Grand Total</b>	<b>778 042.10 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-011

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2023.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2023, telle que soumise, au montant total de 7 342 570 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2023, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le paiement pour les inscriptions aux compétitions de gymnastique.
14. Le remboursement suite à l'annulation d'une inscription ou d'une location pour des services de loisirs.
15. Le renflouement des petites caisses.
16. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 020-2022 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rs.2023-01-013

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 020-2022 POUR FIXER LE MONTANT QUE LA VILLE PEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 décembre 2022, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 020-2022 « Règlement numéro 020-2022 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-014

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 021-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'ASSURER LA COHÉRENCE ENTRE LES EXIGENCES DUDIT RÈGLEMENT RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET LA RESTAURATION DES SITES D'EXTRACTION ET CELLES DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES DU MELCCFP.**

Attendu que le premier projet du règlement 021-2022 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022 par la résolution 2022-12-514;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 janvier 2023 à 20h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 021-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin d'assurer la cohérence entre les exigences dudit règlement relatives à l'aménagement et la restauration des sites d'extraction et celles du Règlement sur les carrières et sablières du MELCCFP ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-015

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LA SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2023 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au



nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-016

**RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 724.68 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-017

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU CENTRE SPORTIF ET APPARITEUR.**

Attendu que pour faire suite au besoin de personnel pour la saison hivernale;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 2.04 de la convention collective:

<b>Nom</b>	<b>Taux horaire Prép. Centre sportif</b>	<b>Taux horaire Appariteur</b>	<b>Nb d'heures</b>	<b>Durée</b>
Samuel Viens	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-018

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-019

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2023.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-020

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS - 2023.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2023 le tout, tel que spécifié au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-021

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - SIGNALISATION 2023 - RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2023 –Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-01-022

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE MÉCANIQUE NEUVE.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour la fourniture d'une pelle mécanique neuve.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....VARIA

Rs.2023-01-023

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations au comité organisateur « Célébrons ensemble » pour leur implication et la réalisation des activités qui ont eu lieu tout le mois de décembre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 13.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 13.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et treize minutes (20;13).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date